



Rapport Général du commissaire aux comptes

FONDS D'AMORÇAGE SOCIAL BUSINESS Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2021

Messieurs les souscripteurs du fonds d'amorçage « Fonds d'amorçage Social Business »

I. Rapport sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « **UGFS-NA** », nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « **SOCIAL BUSINESS** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un total bilan de **2 651 850 DT**, un actif net de **2 617 433 DT**, et un résultat net bénéficiaire de **4 039 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fond FCPR social business au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et sa variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

Le gestionnaire du « **SOCIAL BUSINESS** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est le gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- Efficacité du système du contrôle Interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds d'amorçage Social Business

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 15 Aout 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

KAIS BOUHAJJA



Fond d'amorçage SOCIAL BUSINESS
Rue lac Biwa
Les berges du lac -1053 Tunis
Bilan
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Portefeuille-titres	8.1.1	2 261 026	2 273 392
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 031 595	900 080
Titres OPCVM		94 625	294 984
Obligations et valeurs assimilées		1 054 805	976 137
Autres Valeurs du Portefeuilles		80 000	102 191
Placements monétaires et disponibilités	8.1.2	360 932	356 392
Placements monétaires		107 383	107 403
Disponibilités		253 549	248 989
Créances d'exploitation	8.1.3	29 893	29 206
Intérêt à recevoir		29 893	29 206
Total des actifs		2 651 850	2 658 990
Capital			
Opérateurs créditeurs	8.1.4	34 403	45 582
Autres créditeurs divers		15	15
TOTAL PASSIF		34 418	45 596
Capital	8.1.5	3 023 388	2 911 175
Sommes distribuables		-405 955	-297 782
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-297 781	-198 556
Sommes distribuables des exercices en cours		-108 174	-99 226
Actif net		2 617 433	2 613 393
Total des capitaux propres et passifs		2 651 850	2 658 990

Fond d'amorçage SOCIAL BUSINESS
Rue lac Biwa
Les berges du lac -1053 Tunis
ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Etat de résultat	Notes	Exercice clôturé le	
		31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Revenus du portefeuille-titres		19 671	30 415
Dividendes	8.2.1	8 747	15 034
Autres revenus	8.2.1	10 925	15 381
Revenus des placements monétaires		7 633	7 037
Revenus des placements monétaires	8.2.1	7 633	7 037
Total des revenus		27 305	37 452
Charges de gestion des placements	8.2.2	73 066	72 230
Revenu net des placements		-45 761	-34 778
Autres charges	8.2.3	62 413	64 448
Résultat d'exploitation		-108 174	-99 226
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-108 174	-99 226
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		109 954	5 960
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 259	27 057
Résultat net		4 039	-66 209

Fond d'amorçage SOCIAL BUSINESS
Rue lac Biwa
Les berges du lac -1053 Tunis
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Exercice clôturé le	
	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	4 039	-66 209
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	-108 174	-99 226
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	109 954	5 960
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 259	27 057
Frais de négociation de titres		
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
Souscriptions		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 039	-66 209
ACTIF NET		
En début de période	2 613 393	2 679 602
En fin de période	2 617 547	2 613 393
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	26 111	26 111
En fin de période	26 111	26 111
VALEUR LIQUIDATIVE	100,242	100,088
TAUX DE RENDEMENT	0,15%	-2,53%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds d'amorçage « **SOCIAL BUSINESS** » arrêtée au 31 décembre 2021, dont le bilan présente un total de **2 651 850 DT**, l'état de résultat présente un résultat net bénéficiaire de **4 039 DT** de l'exercice, l'état de variation de l'actif net présente un actif net de **2 617 433 DT** et une valeur liquidative de **100,242 DT**.

1. Présentation de la société

« **SOCIAL BUSINESS** » est un fonds d'amorçage régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 30 Janvier 2015 sous le numéro 08-2015. Le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts a eu lieu à partir du 20 mai 2015. Le fonds « **SOCIAL BUSINESS** » a été constitué à la date de dépôt des fonds soit le 13 Juillet 2015.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2. Orientation de gestion

Le fonds d'amorçage « **Social Business** » est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières qui a principalement pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants et à finalité sociale « **Social Business** »

Le fonds « **Social Business** » intervient dans les projets innovants et ce en aidant les promoteurs à :

- Exploiter les brevets d'invention ;
- Achever l'étude technique et économique du projet ;
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation ;
- Achèvement du schéma de financement du projet.

Le fonds d'amorçage «**Social Business** » investira en fonds propres et assimilés y compris sous forme de titres donnant accès au capital, notamment, en obligations convertibles en actions ou sous forme d'avances en compte courant associés, dans les proportions prévues par la réglementation relative aux fonds d'amorçage notamment l'article premier du décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, dans des entreprises établies en Tunisie, en création ou ayant été créées depuis moins de cinq ans, qui répondent aux spécificités du « **Social Business** ».

3. Régime Fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence « **SOCIAL BUSINESS** » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « **SOCIAL BUSINESS** » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur.

Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut

4. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Le fonds « **SOCIAL BUSINESS** » arrêtée au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

5. Exercice comptable

L'exercice comptable du fonds « **SOCIAL BUSINESS** » s'étend sur la période allant du 1er janvier au 31 Décembre de chaque année.

6. Monnaie de comptabilisation

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinar Tunisien.

7. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

7.1- Les principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par la société pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

7.2 Les bases de mesures utilisées pour l'élaboration des états financiers

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds SOCIAL BUSINESS pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

a) *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire. Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

b) *Évaluation à la date d'arrêt des situations*

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la côte de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « **sommes non distribuables** », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

c) *Cession des placements*

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés. Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

8. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

8.1 Notes sur le bilan**8.1.1 : Portefeuille-titres**

Le solde du portefeuille-titres totalise, au 31 décembre 2021, un montant de 2 261 026 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

Libellé	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020	Méthode d'évaluation	% Actif net	Actif
Actions		1 799 467	2 166 400	1 978 408		70,35%	45,28%
Actions Non Cotées		619 060	1 031 595	900 080		39,41%	34,00%
VAPNOW	700	122 000	48 800	73 200	Transaction récente	1,86%	4,67%
SUD EXTREME ANIMATION	850 000	200 000	345 703	345 703	Transaction récente	13,21%	7,66%
NEXT GEN SA	810	30 000	45 363	45 363	Transaction récente	1,73%	1,15%
CIFEA	190	1 900	0	0	Manque de visibilité sur le déroulement de business	0,00%	0,07%
WECODE LAND SA	1 078	10 780	132 821	132 821	Valorisation par la méthode DCF	5,07%	0,41%
MONPREPA	6 000	60 000	24 000	36 000	Décote de 20% à 100 % sur le prix d'acquisition	0,92%	2,30%
LAMB	2 043	20 430	12 258	16 344	Décote de 20% à 100 % sur le prix d'acquisition	0,47%	0,78%
HENCHIR D'HEB	1 500	15 000	15 000	15 000	Coût d'acquisition	0,57%	0,57%
WIKI ACADEMY	495	4 950	176 951	4 950	Coût d'acquisition	6,76%	0,19%
KALYS DISTRIBUTIONS SA	2 500	25 000	101 699	101 699	Valorisation par la méthode DCF	3,89%	0,96%
COART CONTAINER CREATIF	7 500	75 000	75 000	75 000	Coût d'acquisition	2,87%	4,67%
CAPRIGENE IMPACT INVESTEMENT	2 100	21 000	21 000	21 000	Coût d'acquisition	0,80%	7,66%
STE ARABE DE COMMERCE ELECTRONIQUE SARL	3 300	33 000	33 000	33 000	Coût d'acquisition	1,26%	1,15%
OCA		1 079 240	1 054 805	976 137		40,30%	7,37%
MONPREPA OCA 01-08-2018	6 500	65 000	39 000	39 000	Coût amorti	0,99%	1,49%
WECODE LAND SA OCA 01-10-2018	13 922	139 220	153 346	153 346	Coût amorti	6,10%	5,87%
LAMB OCA 01/01/2019	4 797	47 970	38 376	38 376	Coût amorti	1,10%	1,47%
WIKI ACADEMY OCA 01/05/2019	11 105	111 050	119 415	119 415	Coût amorti	4,75%	4,57%
HENCHIR D'HEB OCA 01/04/2019	18 500	185 000	185 000	185 000	Coût amorti	7,07%	7,09%
KALYS DISTRIBUTIONS SA OCA 01-10-2019	12 500	125 000	125 000	125 000	Coût amorti	4,78%	4,79%
STE ARABE DE COMMERCE ELECTRO SARL OCA	13 700	137 000	137 000	137 000	Coût amorti	5,23%	5,25%
OCA CAPRIGENE IMPACT INVESTING	17 900	179 000	179 000	179 000	Coût amorti	6,84%	6,86%
OCA STE CO-ART CONTAINER CREATIF	9 000	90 000	90 000	0		3,44%	
Compte Courant Associé		101 167	80 000	102 191		3,06%	3,91%
CIFEA CCA 25082015		-	-	-	Coût amorti		
WE CODE LAND CCA		50 000	50 000	50 000	Coût amorti	1,92%	1,91%
NEXT GEN CCA 23/03/2018		21 167	0	22 191	Coût amorti	0,0%	0,85%
SUD EXTREME ANIMATION CCA		30 000	30 000	30 000	Coût amorti	1,15%	1,15%
Titres OPCVM		93 240	94 625	294 984		3,62%	11,30%
Actions des SICAV		93 240	94 625	294 984		3,62%	11,30%
UGFS Bonds Fund	-	-	-	-	VALEUR LIQUIDATIVE		
Fidelity Obligations Sicav	4	419	424	424	VALEUR LIQUIDATIVE	0,02%	0,02%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	-	-	VALEUR LIQUIDATIVE		
TPF	2 950	92 821	94 201	294 560	VALEUR LIQUIDATIVE	3,60%	11,28%
TOTAL		1 892 707	2 261 026	2 273 392		73,966%	56,58%

8.1.2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde net des placements monétaires et disponibilités totalise, au 31 décembre 2021, un montant de 360 932 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

Libellé	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	% Actif
Placements monétaires	100 000	107 383	4,10%	4,05%
Placements monétaires	100 000	107 383	4,10%	4,05%
Disponibilités	253 549	253 549	9,69%	9,569%
Banque	32	32	0,00%	0,00%
Somme à l'encaissement	253 517	253 517	9,69%	0,00%
TOTAL	353 549	360 932	13,79%	13,619%

8.1.3 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation présentent un solde de 29 893 DT au 31 décembre 2021, contre un solde de 29 206 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-21	31-déc-20
Intérêt à recevoir	29 893	29 206
Total	29 893	29 206

(En TND)

8.1.4 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs présentent un solde de 34 403 DT au 31 décembre 2021, contre un solde de 45 582 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-21	31-déc-20
Gestionnaire	16 634	18 885
Frais d'incubation	15 537	15 538
Dépositaire	2 232	11 159
Total	34 403	45 582

(En TND)

8.1.5 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi

	<i>(En TND)</i>
Libellé	31-déc-21
Montant	2 911 175
Nombre de parts émises	26 111
Nombre de copropriétaires	4
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	109 954
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 259
Régularisation des sommes non distribuables	0
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0
Capital au 31/12/2020	
Montant	3 023 388
Nombre de parts	26 111
Nombre de copropriétaires	4

8.2 Notes sur l'état de résultat**8.2.1 : Revenus**

Au cours de l'exercice 2021, les revenus s'élèvent à 27 305 DT contre un total de 37 452 DT courant 2020 et se sont détaillés comme suit :

	<i>(En TND)</i>	
Libellé	2021	2020
Dividendes	8 747	15 034
Autres revenus	18 505	15 381
Revenus compte de dépôt	53	7 037
Total	27 305	37 452

8.2.2 : Charges de gestion des placements

Au cours de l'exercice 2021, les charges de gestion des placements s'élèvent à 73 066 DT contre un total de 72 230 DT courant 2020 et se sont détaillés comme suit :

	<i>(En TND)</i>	
Libellé	2021	2020
Rémunération du gestionnaire	64 139	63 303
Rémunération du dépositaire	8 927	8 927
Total	73 066	72 230

8.2.3 Autres charges

Au cours de l'exercice 2021, les autres charges s'élèvent à 62 413 DT, contre un total de 64 448 DT courant 2020 et se sont détaillés comme suit :

Libellé	(En TND)	
	2021	2020
Autres rémunérations et honoraires	62 147	64 118
Services bancaires et assimilés	221	240
Impôts et taxes	45	90
Total	62 413	64 448

8.3 Autres notes aux états financiers**8.3.1 Données par part et ratios pertinents**

Libellé "Données par part"	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	1,045	1,434	1,403	2,584
Charges de gestion des placements	-2,798	-2,766	-2,576	-3,465
Revenus nets des placements	-1,753	-1,332	-1,173	-0,881
Autres charges	-2,390	-2,468	-1,925	-2,403
Résultat d'exploitation (1)	-4,143	-3,800	-3,098	-3,284
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-4,143	-3,800	-3,098	-3,284
Variation des plus (ou moins) values potentielles	4,211	0,228	9,103	-1,586
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,086	1,036	0,381	1,098
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	4,297	1,264	9,484	-0,488
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,155	-2,536	6,386	-3,772
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	4,297	1,264	9,484	-0,488
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	4,297	1,264	9,484	-0,488
Valeur liquidative	100,242	100,088	102,624	92,724

8.3.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

a- Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le fonds d'amorçage « Social Business » prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de :

- 1% HT calculé sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée annuellement.

- 2% HT calculé sur la base des montants souscrits et investis. Cette commission est payée annuellement.

La charge de la période s'élève à **52 236 DT TTC**

b- Le règlement intérieur qui lie la BIAT et le fonds d'amorçage « Social Business » prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT avec un minimum de 5 000 DT HT pour les deux premières années de vie du fonds et 7 500 DT HT à partir de la troisième année de vie du fonds.

La rémunération due au Dépositaire est payable en quatre tranches à la fin de chaque trimestre sur présentation de la facture. Une régularisation est effectuée à la clôture de l'exercice.

La charge de l'exercice s'élève à **8 927 DT TTC**

c- Le règlement intérieur prévoit que le fonds d'amorçage « Social Business » percevra une commission fixe annuelle, évaluée à dix (10) mille dinars hors taxes.

Cette commission, payée par le Fonds couvrira les frais occasionnés pris en charge par le gestionnaire lors de la gestion du Fonds tels que les honoraires du commissaire aux comptes, les frais d'établissement, les frais de due diligence, les frais de contentieux, etc.

La charge de l'exercice s'élève à **11 902 DT TTC**.

d- Le règlement intérieur prévoit que le fonds d'amorçage « Social Business » prend en charge les frais liés à des prestations externes. Ces frais couvrent les prestations et services d'expertise fournis pour l'aide au montage de dossiers d'investissement des projets innovants « Social Business », notamment, la conception et la définition du projet, le prototypage, le brevetage, etc.

Ces frais sont évalués et plafonnés à 2% HT l'an, calculés sur la base des montants souscrits et versés trimestriellement à terme échu.

La charge de l'exercice s'élève à **64 118 DT TTC**